

POLYMAINTENICIEN

Appellations principales : Agent de maintenance – Agent d’entretien du matériel – Agent d’entretien polyvalent – Ouvrier d’entretien polyvalent – Technicien de maintenance polyvalent – Technicien d’entretien polyvalent – Technicien itinérant de maintenance (polyvalent).

Fiche n°44

Fonction : Maintenance/Entretien
Région Bretagne

Définition

Procède à des interventions de maintenance, d’entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents (électricité, mécanique...) à partir de consignes, plans, schémas. Remet en état, par échange de pièces ou par réparation des installations (cuisine, éclairage...), des matériels (moteurs,...), des réseaux (téléphoniques, électriques...). Peut aussi intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration, modification) ou encore dans la gestion (administrative, technique...).

Conditions générales d’exercice

L’emploi/métier s’exerce seul ou en équipe, en horaires généralement réguliers, en milieu fermé ou à l’extérieur. Selon le type d’intervention, l’activité peut conduire à des déplacements, à des horaires variables et à des astreintes de fin de semaine. La manipulation et le déplacement de charges sont parfois nécessaires. L’activité s’exerce avec le souci constant de respecter des normes de sécurité : précautions à prendre lors de l’utilisation des matériels, port de vêtements appropriés (casque, gants...).

Formation et expérience

Cet emploi/métier est accessible à partir de formations de niveaux V et IV (CAP, Bac) ou avec une expérience professionnelle, selon le niveau d’intervention en maintenance. Dans certains cas, un niveau III (BTS, DUT) peut être exigé. Des actions de formation, d’adaptation à l’emploi et de formation continue sont organisées par les entreprises.

COMPETENCES COMMUNES

Compétences techniques de base :

- Procéder à des interventions sur des champs techniques ou technologiques différents (électricité, électronique, mécanique...).
- Remettre en état les installations, matériels, réseaux ou bâtiments, par échange de pièces ou réparation.
- Assurer l’entretien courant, à partir de consignes, plans et programmes de maintenance.
- Rendre compte de l’intervention, oralement ou par écrit.
- Evaluer l’importance des travaux à réaliser soi-même ou à faire réaliser.

Compétences associées :

- Informer la clientèle sur l’environnement touristique local et régional.

Capacités liées à l’emploi :

L’emploi requiert d’être capable de :

- Organiser les différentes étapes d’intervention avec méthode.
- Suivre des processus logiques et méthodologiques.
- Se référer et se conformer avec rigueur aux normes de sécurité.
- Communiquer fréquemment avec l’utilisateur ou les équipes d’intervention.
- S’adapter à des situations, des matériels et des technologies différents.
- Prendre des initiatives et des décisions.

SPECIFICITES

Activités spécifiques :

Domaines d’intervention :

- Menuiserie (huisserie).
- Maçonnerie, plâtrerie.
- Chauffage, sanitaire.
- Peinture.
- Revêtements de sol.
- Mécanique (tôlerie, serrurerie).
- Electricité, électromécanique.
- Electronique, télécommunications.
- Soudage.
- Maintenance préventive.
- Travaux neufs (installation, amélioration, modification)

Responsabilités exercées :

- Responsabilité technique.
- Animation d’une équipe.
- Diagnostics/ études.
- Gestion (administrative, technique, humaine).
- Relation clientèle, fournisseurs, sous-traitants.

Lieu d’exercice de l’activité :

Type d’établissement :

- Hébergements marchands et non marchands (hôtel, camping, villages de vacances, auberge de jeunesse...)
- Restauration (commerciale, collective, ...).
- Equipements de loisirs sportifs, culturels,...
- Autres.

Conditions de travail :

- Travail possible les week-ends et jours fériés.
- Travail de nuit possible.

Exigences :

- Polyvalence.
- Adaptabilité
- Respect des normes de sécurité.
- Suivi des évolutions techniques.
- Qualités relationnelles

Fiche n°44 bis

Emploi/métier concerné : Polymaintenicien

Fonction : Maintenance / Entretien

Cadre réglementaire régissant la profession :

Les différentes conventions collectives applicables :

- Convention collective nationale des Hôtels, Cafés, Restaurants, avril 97.
- Convention collective nationale « Tourisme social et familial » n°3151.
- Convention collective nationale Hôtellerie de Plein Air, janvier 94.

Organisation de la profession au plan régional :

Les principales organisations d'employeurs :

- **Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière**
- **Confédération Française des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers, Discothèques.**

La Fédération de l'Industrie Hôtelière de Bretagne est composée de 6 syndicats hôteliers bretons : l'Hôtellerie du Finistère, la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière des Côtes d'Armor, le Syndicat de l'Hôtellerie de la Côte d'Emeraude, la Chambre Syndicale de l'Industrie Hôtelière d'Ille-et-Vilaine, le Syndicat Patronal de l'Hôtellerie du Morbihan et la Maison de l'Hôtellerie.

Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air relayée par 4 syndicats Départementaux de l'Hôtellerie de Plein Air (Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine).

UNAT/APTAB : Union Nationale des Associations de Tourisme de Plein Air /Association de promotion du Tourisme Associatif en Bretagne.

Définition de l'emploi/ métier : cf fiche n°44

Compétences et qualifications requises pour exercer l'emploi/métier : cf fiche n°44

Etat des lieux de la profession et perspectives d'évolution

Situation actuelle du marché du travail :

Principaux employeurs : Hébergements marchands et non marchands (hôtel, camping, villages de vacances, auberge de jeunesse...), établissements de restauration commerciale et collective, équipements de loisirs sportifs, culturels,...

Offre/Demande d'emploi : O>D

Nombre de professionnels en exercice : ?

Entraves à l'exercice et au développement de la profession :

- Développement des services dépannage.
- Absence de formation.

Opportunités de développement :

Les besoins en personnel sont importants.

Compétences requises et évolution :

Capacités techniques de base :

- Diagnostic des travaux à réaliser
- Intervention technique directe ou indirecte (entretien courant et/ou réparation) .
- Relation clientèle, fournisseurs, sous-traitants.

Capacités associées : connaissance de l'environnement touristique local et régional.

Savoir-être et autres qualités requises : capacité d'organisation et d'adaptation, esprit méthodique, logique et rigoureux, esprit d'initiative et capacité de décision, qualités relationnelles, polyvalence, respect des consignes de sécurité et suivi des évolutions techniques.

Evolution

- Les capacités techniques de base exigées évolueront en fonction des technologies. Les capacités d'adaptation et de diagnostic devront être sans cesse renforcées.

Evolution des qualifications exigées :

Cet emploi/métier devrait rester accessible à partir de formations de niveaux V à III (CAP, Bac, DUT, BTS) ou avec une expérience professionnelle, selon le niveau d'intervention en maintenance.

Emergence de nouveaux métiers (ou de nouvelles pratiques professionnelles) :

/